

Reprise de l'hypermarché de La Batelière à La Martinique : Leclerc se retire de l'opération

Publié le 10 juin 2021

Le 10 avril 2020, l'Autorité de la concurrence a reçu une notification relative à l'acquisition d'un fonds de commerce exploitant un magasin à dominante alimentaire situé à Schoelcher (Martinique) par une société filiale du groupe Parfait, affiliée à l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec), organe qui définit la stratégie du mouvement E. Leclerc. Le fonds de commerce cible était détenu préalablement par la société H Alimentation qui l'exploitait sous enseigne Casino.

Le 8 juin 2021, l'ACDLec a informé l'Autorité qu'elle retirait, pour sa part, sa demande d'autorisation. L'Autorité prend acte de cette décision et constate que l'opération notifiée le 10 avril 2020 est substantiellement modifiée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 10 juin 2021

[Lire le communiqué](#)